

# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2016**

**Rapport modifié**

# SOMMAIRE

Préambule .....	3
I - Le contexte budgétaire 2016 .....	4
A. Les concours financiers de l'Etat dans la loi de finances 2016 .....	4
1. Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) .....	4
2. Augmentation des dotations de péréquation verticale .....	4
3. Augmentation des dotations de péréquation horizontale .....	4
B. Dispositions fiscales .....	4
1. Evolution des bases fiscales .....	4
2. Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) .....	4
II - Les orientations budgétaires .....	5
A. Analyse rétrospective 2010-2015 .....	5
1. Fonctionnement .....	5
2. Investissement .....	9
B. Les orientations pour 2016 .....	10
1. Fonctionnement .....	10
2. Investissement .....	12

## PRÉAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel... Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de Coudekerque-Branche, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

# **I - LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2016**

Les collectivités devront faire preuve de la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets, compte tenu des orientations de la loi de finances pour 2016.

## **A. Les concours financiers de l'Etat dans la loi de finances 2016**

### **1. Diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Parmi les axes d'économies annoncées par le Gouvernement figure une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales de 3,67 milliards €.

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient.

La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

A noter qu'une réforme d'ampleur de l'architecture de la DGF est inscrite dans la loi de finance 2016 mais son application est reportée à 2017.

### **2. Augmentation des dotations de péréquation verticale**

Afin de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles, les dotations de péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) vont augmenter de 317 millions €. Ainsi, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) va augmenter de 180 millions €.

### **3. Augmentation des dotations de péréquation horizontale**

Principal outil de péréquation horizontale, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC), a été mis en place par la Loi de Finances 2012.

Il s'agit d'un dispositif qui vise à réduire les écarts de développement entre les collectivités territoriales, en créant un mécanisme de soutien vis à vis des plus défavorisées au moyen d'un prélèvement sur les ressources fiscales des collectivités les plus riches sans pour autant les brimer dans leur politique de développement.

Le FPIC poursuit sa montée en puissance, il augmente ainsi de 220 millions € et passe ainsi de 780 millions € en 2015 à 1 milliard € en 2016.

## **B. Dispositions fiscales**

### **1. Evolution des bases fiscales**

L'article 98 de la loi de finance 2016 prévoit une augmentation de 1% des bases locatives cadastrales en 2016.

### **2. Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) compense la TVA payée par les collectivités locales sur leurs dépenses d'équipement assujetties à la TVA. Il y a un élargissement de l'assiette de calcul du FCTVA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les dépenses d'entretien des bâtiments publics seront également éligibles au FCTVA.

Par ailleurs, le taux de FCTVA 2016 reste à son niveau de 2015 soit 16,404%.

## II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Une analyse rétrospective des principaux indicateurs de la commune est un préalable à toutes projections sur les perspectives de la commune.

Ne disposant pas encore du compte administratif définitif validé, les données 2015 reprises dans les analyses qui suivent ne sont que des extrapolations à la date de la commission Budget - Finances.

Le développement de la comptabilité d'engagement assure néanmoins à cet exercice un degré de fiabilité élevé.

### A. Analyse rétrospective 2010-2015

#### 1. Fonctionnement

##### a) Recettes de fonctionnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Recettes de fonctionnement (*)</b>	<b>25 769 728,52</b>	<b>26 253 437,92</b>	<b>27 225 518,38</b>	<b>27 824 230,26</b>	<b>27 153 018,31</b>	<b>27 468 288,60</b>
<b>Fiscalité directe locale</b>	<b>14 101 308,65</b>	<b>14 579 447,39</b>	<b>14 899 518,98</b>	<b>15 662 602,16</b>	<b>15 574 684,83</b>	<b>16 946 532,24</b>
<i>dont Produit TH – TF et taxe sur les pylônes</i>	<i>9 198 701,00</i>	<i>9 389 162,00</i>	<i>9 747 758,00</i>	<i>10 050 221,00</i>	<i>10 109 113,00</i>	<i>10 627 266,00</i>
<i>dont FPIC</i>			<i>8 709,00</i>	<i>175 282,00</i>	<i>260 500,00</i>	<i>349 837,00</i>
<i>dont Droit de mutation</i>	<i>370 811,25</i>	<i>471 707,74</i>	<i>331 938,56</i>	<i>540 484,96</i>	<i>323 950,00</i>	<i>398 978,91</i>
<i>dont TLPE</i>	<i>27 709,97</i>	<i>29 631,73</i>	<i>33 975,54</i>	<i>31 829,31</i>	<i>25 186,71</i>	<i>24 551,77</i>
<b>Dotations et participations</b>	<b>9 971 484,58</b>	<b>10 049 377,05</b>	<b>10 460 700,30</b>	<b>10 285 376,62</b>	<b>9 853 620,08</b>	<b>8 845 903,96</b>
<i>dont Dotation Forfaitaire</i>	<i>5 770 985,00</i>	<i>5 687 509,00</i>	<i>5 665 730,00</i>	<i>5 514 715,00</i>	<i>5 218 499,00</i>	<i>4 547 663,00</i>
<i>dont DSU</i>	<i>1 578 663,00</i>	<i>1 704 031,00</i>	<i>1 733 000,00</i>	<i>1 763 328,00</i>	<i>1 786 251,00</i>	<i>1 802 327,00</i>
<i>dont DNP</i>	<i>206 292,00</i>	<i>227 928,00</i>	<i>205 135,00</i>	<i>170 946,00</i>	<i>113 964,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont Compensations exo TH - TF</i>	<i>801 990,00</i>	<i>795 151,00</i>	<i>770 936,00</i>	<i>724 449,00</i>	<i>705 269,00</i>	<i>761 810,00</i>
<b>Autres recettes</b>	<b>1 696 935,29</b>	<b>1 624 613,48</b>	<b>1 865 299,10</b>	<b>1 876 251,48</b>	<b>1 724 713,40</b>	<b>1 675 852,40</b>
<i>dont Produits de gestion</i>	<i>166 853,27</i>	<i>160 313,41</i>	<i>168 399,10</i>	<i>171 074,00</i>	<i>163 576,00</i>	<i>154 061,72</i>
<i>dont Revenus des immeubles</i>	<i>232 006,10</i>	<i>191 946,89</i>	<i>218 598,75</i>	<i>223 900,58</i>	<i>222 138,57</i>	<i>217 530,38</i>

\* Recettes de fonctionnement hors opérations d'ordres, produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions)

Premier poste de recette de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 15,53% entre 2010 et 2015, cette hausse est due aux variations nominales des bases puisque les taux communaux n'ont pas bougé.

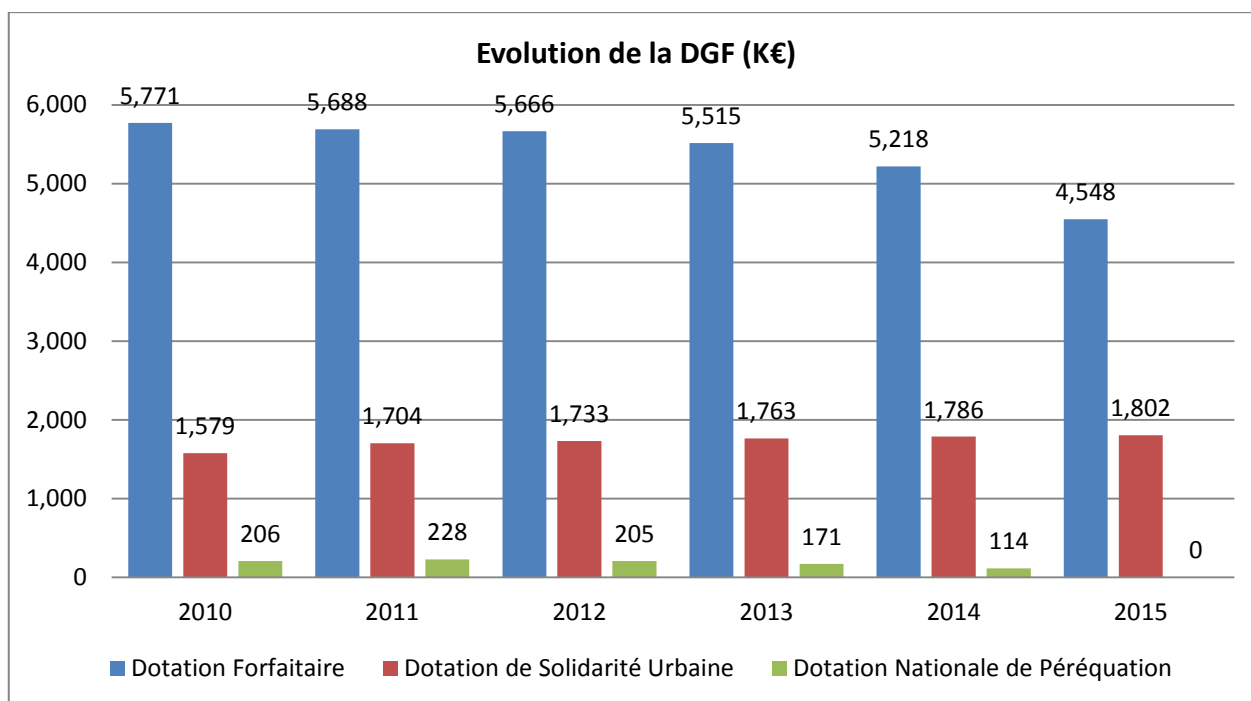
#### Evolution des bases

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TH	13 811 037	14 086 607	14 638 999	15 128 371	15 039 741	16 013 718
<i>Evolution</i>	<i>1,86%</i>	<i>2,00%</i>	<i>3,92%</i>	<i>3,34%</i>	<i>-0,59%</i>	<i>6,48%</i>
TF	13 983 675	14 284 698	14 734 669	15 138 603	15 301 943	15 712 686
<i>Evolution</i>	<i>1,98%</i>	<i>2,15%</i>	<i>3,15%</i>	<i>2,74%</i>	<i>1,08%</i>	<i>2,68%</i>
TFNB	34 205	33 877	31 344	32 128	38 353	41 556
<i>Evolution</i>	<i>3,23%</i>	<i>-0,96%</i>	<i>-7,48%</i>	<i>2,50%</i>	<i>19,38%</i>	<i>8,35%</i>

### Evolution des taux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TH	31,14%	31,14%	31,14%	31,14%	31,14%	31,14%
TF	34,64%	34,64%	34,64%	34,64%	34,64%	34,64%
TFNB	93,73%	93,73%	93,73%	93,73%	93,73%	93,73%

Second poste de recettes, la Dotation Globale de Fonctionnement (composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation) enregistre une baisse cumulée de 1 205 K€ entre 2010 et 2015, dont 330 K€ entre 2013 et 2014 liés à une première contribution de la ville au redressement des finances publiques.

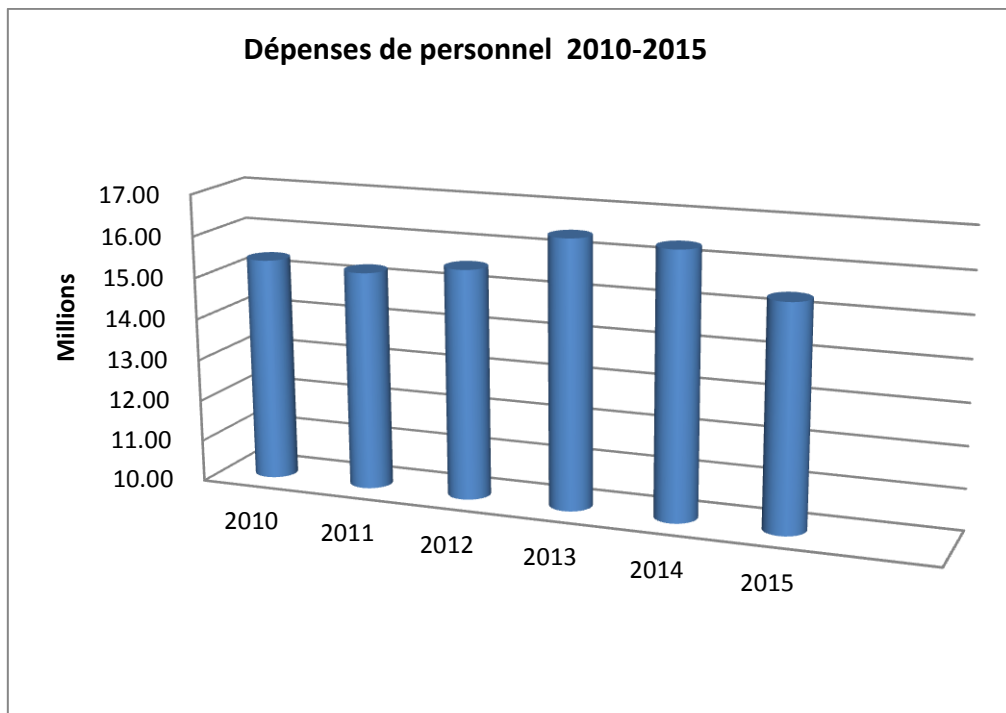


#### b) Dépenses de fonctionnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Dépenses de fonctionnement (*)</b>	<b>24 195 157,21</b>	<b>23 700 177,88</b>	<b>23 937 937,33</b>	<b>25 674 595,39</b>	<b>25 223 010,26</b>	<b>23 437 338,79</b>
<b>Frais de personnel (012)</b>	<b>15 370 924,85</b>	<b>15 256 891,42</b>	<b>15 523 132,66</b>	<b>16 430 000,00</b>	<b>16 354 517,26</b>	<b>15 377 000,00</b>
<b>Achat et prestation de service (011 et 014)</b>	<b>6 673 517,10</b>	<b>6 185 480,29</b>	<b>6 188 661,57</b>	<b>6 945 430,81</b>	<b>6 481 459,96</b>	<b>6 210 752,69</b>
<i>dont FPIC</i>				235 897,00	353 371,00	472 494,00
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	<b>2 150 715,26</b>	<b>2 257 806,17</b>	<b>2 226 143,10</b>	<b>2 299 164,58</b>	<b>2 387 033,04</b>	<b>1 847 284,55</b>
<i>dont subvention aux associations</i>	543 488,85	454 381,68	433 743,30	482 222,40	319 200,00	302 473,70
<i>dont subvention au CCAS</i>	1 000 000,00	1 050 000,00	950 000,00	950 000,00	1 200 000,00	650 000,00

*\*Dépenses de fonctionnement hors opérations d'ordres, frais financiers, exceptionnels et provisions)*

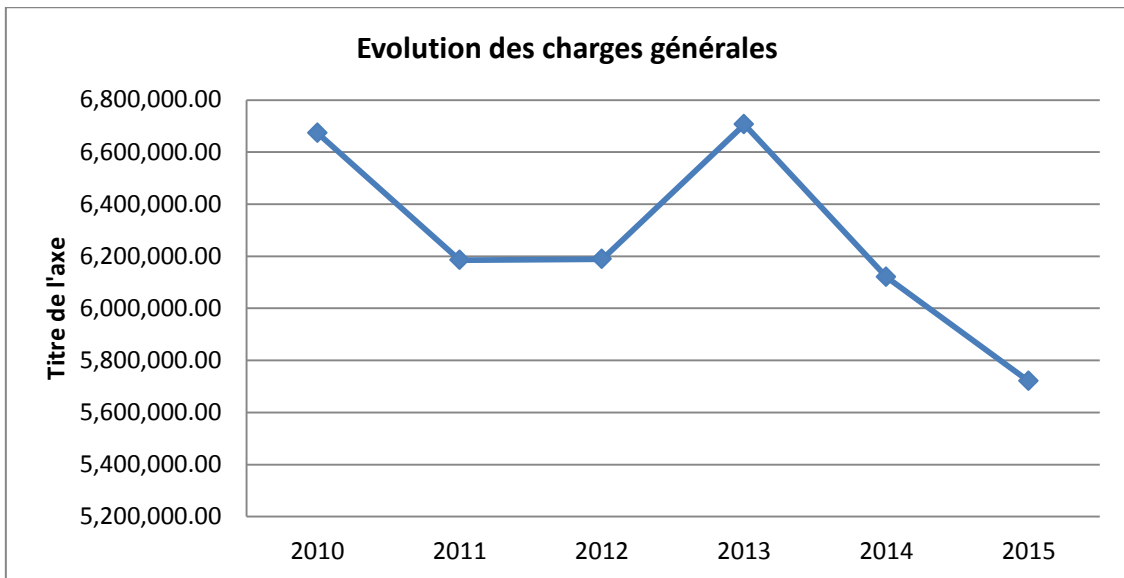
Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la ville. La maîtrise de son évolution constitue donc un enjeu majeur pour la collectivité. Entre 2014 et 2015 les frais de personnel ont diminué de 5,98%



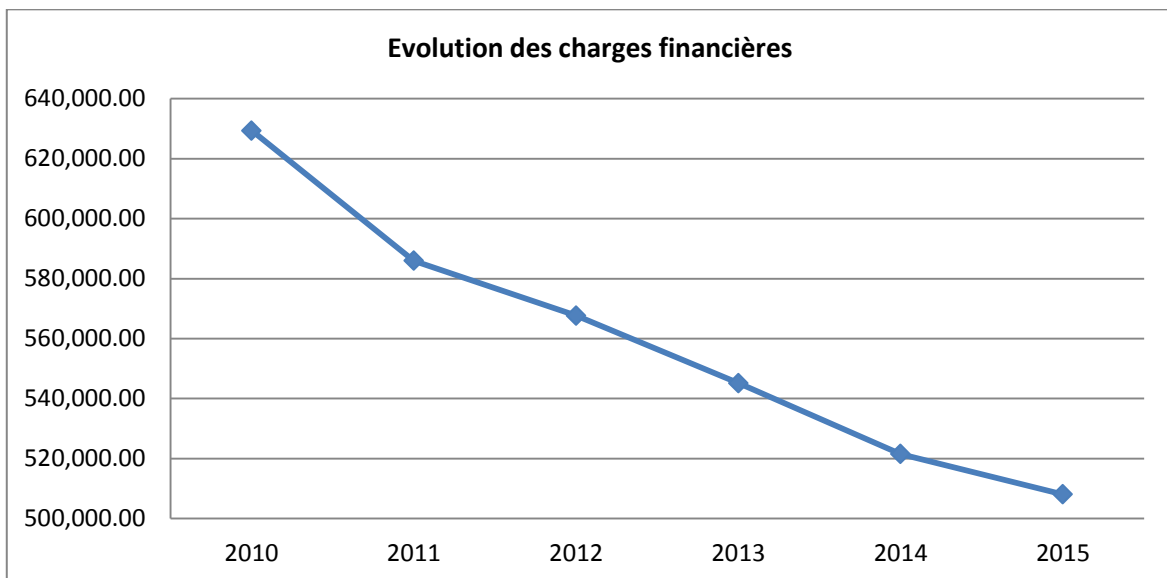
**Evolution des effectifs de 2010 à 2015**

Catégorie	décembre 2010		décembre 2011		décembre 2012		décembre 2013		décembre 2014		décembre 2015	
	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP	Nbr.	ETP
Titulaires	387	363,16	373	349,82	361	341,04	354	332,89	347	326,46	336	317,15
Non titulaires mensualisés - CDI	22	20,30	20	19,19	35	30,79	57	50,33	45	37,47	41	33,75
Contrats aidés (CUI - Emplois Avenir - Adulte Relais)	30	17,14	25	14,71	23	14,00	33	25,20	19	15,14	22	16,00
Apprentis	4	4,00	7	7,00	14	14,00	14	14,00	8	8,00	9	9,00
Non titulaires horaires	102	29,79	98	26,52	110	27,22	102	26,09	75	16,33	61	10,70
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>434,39</b>	<b>523</b>	<b>417,24</b>	<b>543</b>	<b>427,05</b>	<b>560</b>	<b>448,50</b>	<b>494</b>	<b>403,40</b>	<b>469</b>	<b>386,61</b>

Les charges à caractère général, second poste de dépenses derrière les charges de personnel, ont diminué, quant à elle, de 6,90% entre 2014 et 2015.



Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, ont fortement diminué entre 2010 et 2015 -19,27%.





## 2. Investissement

### a) Dépenses d'investissement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capital de la dette	656 266,79	686 969,24	671 975,91	574 650,72	600 770,18	628 091,60
Travaux	3 388 457,78	1 898 812,36	2 833 048,67	5 263 012,35	3 870 429,89	6 559 240,80
<b>Total</b>	<b>4 044 724,57</b>	<b>2 585 781,60</b>	<b>3 505 024,58</b>	<b>5 837 663,07</b>	<b>4 471 200,07</b>	<b>7 187 332,40</b>

### b) Recettes d'investissement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total</b>	<b>6 396 412,74</b>	<b>4 212 749,71</b>	<b>3 220 943,47</b>	<b>4 106 823,13</b>	<b>4 243 637,14</b>	<b>6 258 254,20</b>

### c) Autorisations de Programme – Crédits de Paiement

<b>AP 112 : Aménagement d'une salle de raquette 2.300.000 €</b>	
CP 2013 :	47 494,95
CP 2014 :	28 393,63
CP 2015 :	1 037 606,72
CP 2016 :	800 000,00
CP 2017 :	386 504,70
<b>Total :</b>	<b>2 300 000,00</b>

<b>AP 114 : Création d'un gymnase 1.400.000 €</b>	
CP 2014 :	0,00
CP 2015 :	200 000,00
CP 2016 :	800 000,00
CP 2017 :	400 000,00
<b>Total :</b>	<b>1 400 000,00</b>

## **B. Les orientations pour 2016**

### **1. Fonctionnement**

#### **a) Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont à évaluer avec prudence, en raison de plusieurs facteurs :

- La baisse des dotations de l'Etat et notamment de la Dotation Forfaitaire qui devrait se contracter d'un montant équivalent à celui de 2015 ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation.
- Des recettes incertaines en matière de fiscalité indirecte, les droits de mutation sont liés au volume des transactions immobilières réalisées sur la commune et la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) diminue constamment depuis 2013.
- La loi de finance 2016 a fixé une augmentation des bases fiscales nominales de 1% pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière et la Taxe Foncière sur le non bâti.
- Une pérennisation du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, lié à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, conformément à notre engagement et au titre du budget 2016, les taux d'imposition de la commune **ne seront à nouveau pas augmentés**. Ceux-ci demeureront donc inchangés :

- 31,14% pour la taxe d'habitation.
- 34,64% pour la taxe foncière sur le bâti.
- 96,73% pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les Produits des Services, du domaine et ventes diverses devraient représenter un peu moins de 1 000 000€ des recettes de fonctionnement.

Il s'agit principalement des produits provenant de la participation des usagers aux différentes activités (cantine scolaire, accueils de loisirs sans hébergement, activités culturelles et sportives organisées par la commune, etc.).

#### **b) Dépenses de fonctionnement**

Dans ce contexte économique difficile, la commune s'efforce de poursuivre ses efforts de gestion entamés depuis plusieurs années.

La masse salariale représente toujours le principal poste de dépense et sera impactée par plusieurs phénomènes :

- L'incidence liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui provient du déroulement de carrière des agents.
- Le relèvement du taux employeur de la cotisation à la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (de 30,50% à 30,60%).
- Le relèvement du taux employeur des cotisations IRCANTEC (Tranche A +0,12% et tranche B +0,17%).

Compte tenu de la pyramide des âges et de l'allongement des durées de cotisations, seuls 4 agents ont sollicité un départ à la retraite en 2016. Les départs ne devraient pas être remplacés poste pour poste.

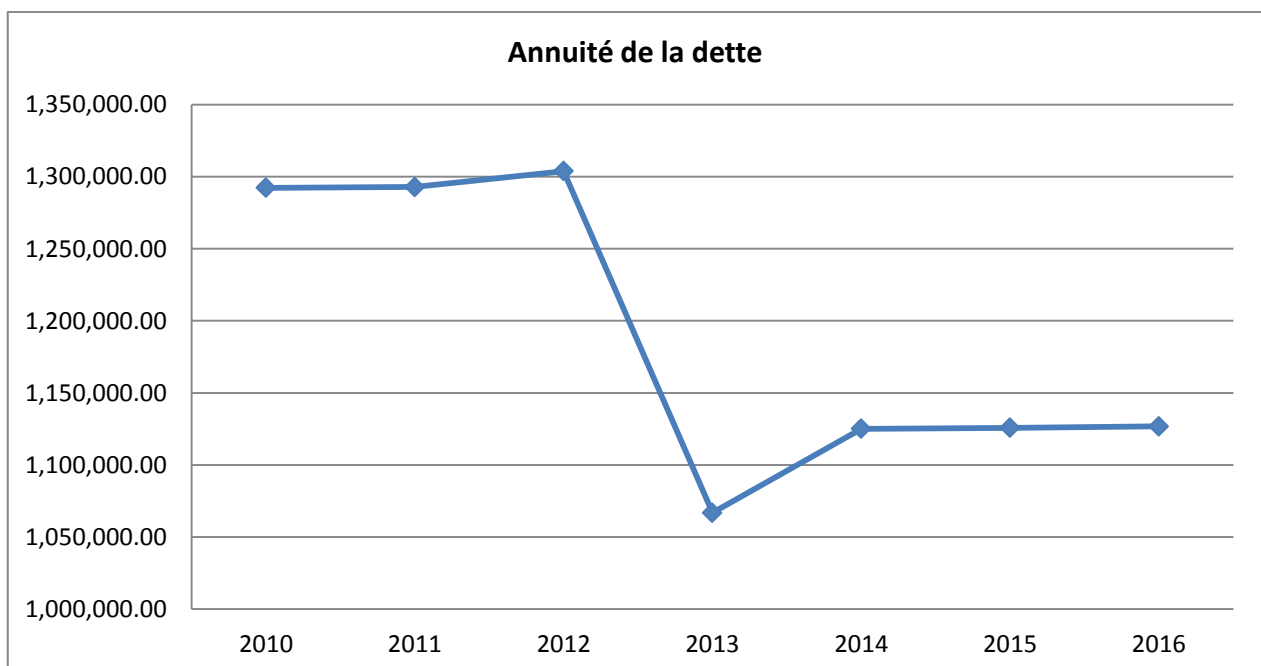
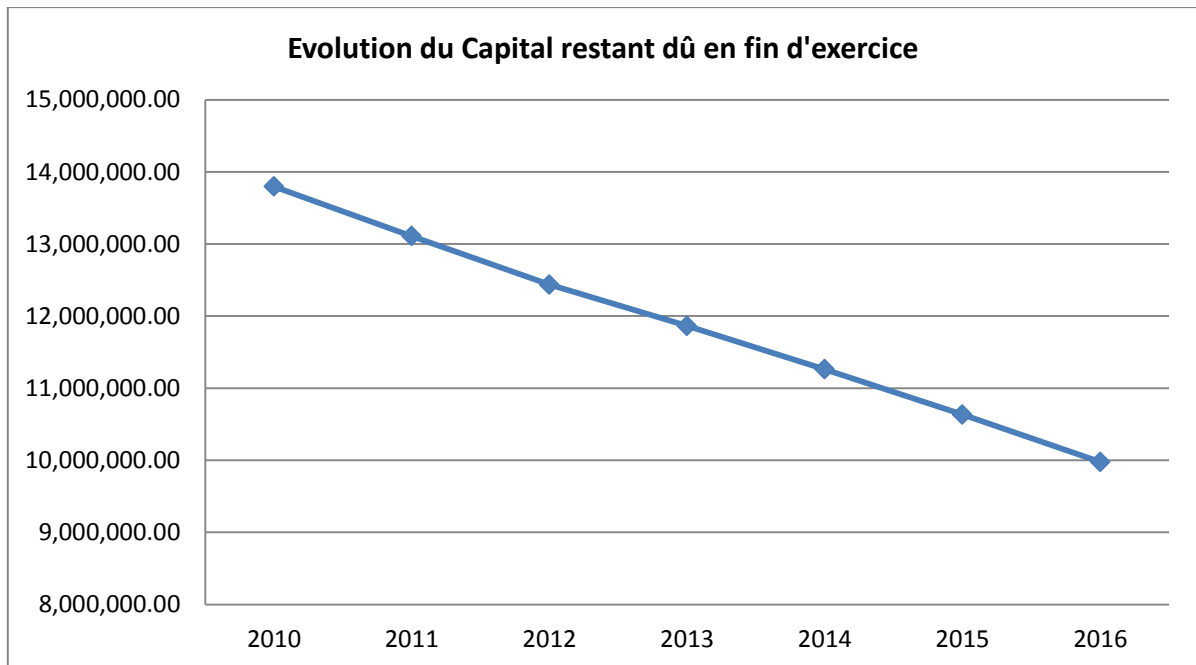
En matière de ressources humaines, la Municipalité s'est fixée pour objectif de :

- Rationaliser les postes en réorganisant et en optimisant le fonctionnement des services.
- Privilégier la mobilité interne.

Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, représentent le second poste de dépenses de la ville. Elles sont impactées par l'évolution de l'inflation, le prix du carburant et des combustibles, l'indexation des primes d'assurance, des prix des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements de la ville.

Elles ont été maîtrisées en 2015 (-6,90% par rapport à 2014), ces efforts de gestion seront reconduits pour 2016.

**c) Evolution de la dette**



Fin 2016, le capital restant dû de la dette s'élèvera à 9 977 121,98€, soit une diminution de 27,68% depuis fin 2010.

## 2. Investissement

### a) Dépenses d'investissement

Cette année encore la ville poursuit une politique d'investissement ambitieuse mais maîtrisée, avec comme principales opérations :

- Poursuite du Plan Lumière.
- Réalisation d'une salle de raquette à proximité du tennis Jean MIAUX.
- Lancement de la consultation pour la construction d'un gymnase.
- Requalification de square.
- Réalisation d'aires de jeux au parc d'agglomération.
- Poursuite de la mise en place de la vidéo-protection.
- Sécurité routière
- Travaux dans les écoles

### b) Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement pour 2016 sont réparties de la manière suivante :

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCVTA), mécanisme qui permet la récupération d'une partie de la TVA payée au titre de certains investissements réalisés en N-2, qui devrait permettre à la commune de percevoir environ 200 000 € en 2016.
- La dotation aux amortissements devrait s'élever à plus de 800 000€. Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui dépend du niveau d'équipement de la ville.
- Le virement de la section de fonctionnement (couverture du remboursement de capital de la dette, remboursement en capital de la dette, mais également des investissements de la ville).
- Les subventions d'investissement vont permettre de poursuivre des travaux dans la ville en diminuant la charge nette. Il est en effet important d'avoir des investissements dynamiques pour obtenir des recettes telles que : Fonds Compensation TVA, subventions, participations ou fonds de concours.